

MAIRIE DE MUTIGNY



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 Mars 2026

<p><u>Présents</u> : C.BEGUINOT – JC.CUGNET – C.DROMARD – C.FORT – MA.HUMBERT – X.HUSSON – C.LAPERSONNE – G.LHEUREUX – MC.REMY –</p>	<p><u>Excusé</u> : <u>Absent</u> : M.ZIMMERLIN</p>
<p><u>Présidente</u> : Marie Claude REMY</p>	<p><u>Secrétaire de séance</u> : MA.HUMBERT</p>
<p><u>Ordre du jour</u> :</p> <p>Ordre du jour :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Mot du Maire et des Adjointes2) Approbation du Compte Financier Unique 2025 (si retour de la validation du SGC)3) Attribution des subventions 20264) Vote des taux d'imposition 20265) Vote du BP 20266) Attribution du marché de travaux (suite) pour la construction du bâtiment communal7) Devis pour la réparation de fuite sur la toiture de l'église8) Proposition de contrat de maintenance pour l'électrification de la cloche de l'église9) Adhésion 2026 – Commune de la zone cœur – Mission coteaux, maisons et caves de Champagne, patrimoine mondial10) Questions diverses	

Attribution des subventions aux associations : Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des demandes de subventions de fonctionnement reçues pour l'année 2026. Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention de 500 € pour chacune des associations Mutirun et du Comité des fêtes (la subvention 2025 n'ayant été versée en raison de l'absence de SIRET).

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

MAIRIE DE MUTIGNY



Vote des taux d'imposition 2026 : Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition, qui restent ainsi fixés :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40.70%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 22.20%
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 19.73%

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Attribution du marché de travaux pour la construction du bâtiment communal : Suite à l'appel d'offres mené dans le cadre du projet de construction du bâtiment communal par le cabinet d'architecture FIERFORT, le Conseil Municipal décide d'attribuer les lots comme suit :

Lot N°4 : MENUISERIE ALUMINIUM, attribué à Paquette pour un montant HT de 6970.00€

Lot N°5 : SERRURIE, attribué à Manurégion pour un montant HT de 12 536.00€

Lot N°6 : PLOMBERIE, attribué à Martinval pour un montant HT de 22 044.09€

Lot N°7 : ELECTRICITE, attribué à Anquet pour un montant HT de 13 000€

Lot N°8 : PEINTURE, attribué à CPS pour un montant HT de 1891.39€

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Devis pour la réparation d'une fuite sur la toiture de l'église : Suite à la constatation d'une fuite, un devis a été réalisé auprès de la Sarl Toitures Marnaises pour le remaniage des tuiles ainsi que la reprise des noquets en zinc sur les tuiles mécaniques pour un montant de 740 € HT, soit 888 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer cette intervention.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

MAIRIE DE MUTIGNY

MAIRIE DE MUTIGNY



Adhésion « Commune de la zone cœur 2026 » de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine Mondial : Il est proposé au Conseil Municipal l'adhésion à cette association pour l'année 2026, pour un montant de 1€ par habitant. Le Conseil Municipal décide l'adhésion pour un montant de 210 € pour cette année.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Contrat de maintenance de l'électrification du clocher de l'église : Le Maire rappelle que l'électrification du clocher de l'église du village vient d'être réalisé, permettant la programmation des tintements, notamment pour prévenir la population en cas de danger.

Il a été recommandé par l'entreprise en charge de cette installation, une maintenance, à minima une fois tous les 2 ans, permettant de vérifier le paramétrage et le bon fonctionnement du matériel. Un contrat de maintenance nous a été proposé par la SAS HAEZEBROUCK sise à Saint-Memmie, pour un montant de 169€ HT tous les 2 ans (contrat indexé suivant l'indice BT 47 au 1er janvier de l'année). Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature du contrat.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Vote du budget primitif 2026 : Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions budgétaires pour le budget 2026. Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 854 710 €, tandis que l'investissement représente 772 098. 79 €.

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	Dépenses	CHAPITRE	Recettes
011 – Charges à caractère général	118 900€	70 – Produits des services et ventes	44 300€
012 – Charges de personnel et frais assimilés	72 000€	731 – Impôts et taxes	225 000€
014 – Atténuation de produits	34 700€	74 – Dotations et participations	11 500€
65 – Autre charge de gestion courante	39 100€	75- Autre produit de gestion courante	21 000€
66 – Charge financières	7 000.00€		
67 – Charges exceptionnelles	2 000.00€		

MAIRIE DE MUTIGNY

MAIRIE DE MUTIGNY



68 – Dotations aux amortissements et provisions	500.00€	77- Autre produit financier	1000.39€
023 – Virement à la section d'investissement	574 510.00€	78- Reprise sur amortissement et provisions	400.00€
042 - opérations d'ordres	6 000€	002 – Résultat de fonctionnement reporté	551 509.61€

Total :

D =854 710€

R= 854 710€

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	Dépenses	CHAPITRE	Recettes
16- Emprunt et dettes assimilées	16 500.00 €	001 – Solde d'exécution section investissement reporté	183 512.79€
20- Immobilisations incorporelles	10 000.00 €	021- Virement section fonctionnement	574 510€
21- Immobilisations corporelles	195 615.79 €	040- Opérations d'ordres de transfert entre sections	6 000€
23 – Immobilisations en cours	525 907 €	041 – opérations patrimoniales	8 076€
041 – opérations patrimoniales	8 076€		

Total :

D=772 098.79€

R= 772 098.79€

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Fin de la réunion à 19h45.